

DÉCISION DU CONSEIL
du 16 décembre 2013
portant nomination de trois membres belges du Comité des régions
(2013/810/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

Article premier

Sont nommés en tant que membres au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

vu la proposition du gouvernement belge,

— M. Xavier DESGAIN, Conseiller communal à Charleroi,

considérant ce qui suit:

— M. Jean-François ISTASSE, Conseiller communal à Verviers,

— M. Michel LEBRUN, Conseiller communal à Viroinval.

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015 ⁽¹⁾.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

(2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Xavier DESGAIN, M. Jean-François ISTASSE et M. Michel LEBRUN,

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2013.

Par le Conseil

Le président

V. JUKNA

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.